

Altair Club d'Orientation A.S.B.L.

Vieux Tienne 8

B 5100 Wépion - Namur

(Belgique)

<http://users.skynet.be/altair.co/>

+32(0)81 73 37 17

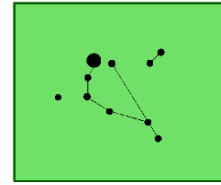
+32(0)81 22 24 73

+32(0)476 96 91 46

eric.hully@skynet.be

ALTAIR

CLUB D' ORIENTATION



M. le Secrétaire Gén. De l'ABS0-BVOS
Luc Heuninckx

Par mail

Wépion-sur-Meuse, ce 15 janvier 2008

Proposition de modification au règlement sportif

Concerne l'article 18.3

Tout objet de terrain choisi comme poste de contrôle doit être distant d'au moins 100 mètres d'un autre objet de terrain similaire choisi comme poste de contrôle.

Les postes de contrôle peuvent être à moins de 100 mètres quand les objets de terrain sont clairement distincts aussi bien sur la carte que sur le terrain.

À remplacer par :

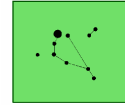
Article 18.3

Les postes de contrôle ne seront pas placés à moins de 30 mètres les uns des autres.

De plus, les postes de contrôles pourront être placés à moins de 60 mètres les uns des autres uniquement lorsque les objets de terrain sont clairement distincts aussi bien sur la carte que sur le terrain.

Justification :

- Des postes de contrôles de parcours différents placés trop proches les uns des autres peuvent induire des coureurs en erreur alors qu'ils auraient navigué correctement dans l'approche de leur poste.



- Concordance avec l'article 19.4 des règles IOF et avec l'article 3.5.5 de l'annexe 2 du même règlement IOF.

UNANIEM AANVAARD